

Notification 2020/015

16 octobre 2020

NOTIFICATION AUX PARTIES

VOTE ÉLECTRONIQUE DE LA MOTION DE L'UICN SUR LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir de vous informer que le processus des motions précédant le prochain Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN WCC) est entré dans le segment du vote électronique. Le vote électronique sur les motions est ouvert uniquement aux membres éligibles de l'UICN **jusqu'au 21 octobre 13.00 GMT**.

L'une des motions (**Motion 088**) demande d'accorder une plus grande attention à la connectivité écologique et d'inclure le concept dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La motion, qui a été soumise par BirdLife International avec le soutien d'un large éventail de partenaires de BirdLife ainsi que d'autres organisations et du gouvernement suisse, est étroitement alignée sur la Résolution 13.1 de la CMS (la "[Déclaration de Gandhinagar](#)").

Suite à la discussion en ligne, la version finale de la Motion 088 sur ***l'intégration de la conservation de la connectivité écologique dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : du niveau local au au niveau international***, a été mise à disposition [ici](#). Le groupe de travail sur les motions de l'UICN a sélectionné la Motion 088 pour le vote électronique.

Les motions adoptées par vote électronique avant le Congrès seront enregistrées *en bloc* par l'Assemblée des membres de l'UICN, sans réouverture de la discussion. Le Congrès et l'Assemblée ont tous deux été reportés en 2021, à des dates qui restent à déterminer.

Reconnaissant que le vote électronique est un segment crucial du processus de motion pour définir la politique générale de l'UICN, le Secrétariat de la CMS encourage les Parties à la Convention et les organisations partenaires qui sont membres de l'UICN ayant le droit de vote, à s'engager dans ce processus et à soutenir les priorités de la CMS telles qu'elles sont articulées dans la Résolution 13.1 de la CMS.

Les motions soumises au vote peuvent être consultées sur le lien suivant : <https://www.iucncongress2020.org/fr/assembly/motions>. Une note d'orientation pour le vote électronique peut être trouvée [ici](#).

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez contacter la responsable des partenariats et de la collecte de fonds de la CMS, Mme Laura Cerasi : laura.cerasi@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>